

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2016 - 19 h 00

L'an deux mille seize, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 03 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PERROT, RIVIER, SÉVERAC et SOUM
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET Mme MALET a donné procuration à M. LOUZON M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER M. MARIN a donné procuration à Mme SIMÉON M. PILET a donné procuration à Mme KRIER
<b>ABSENT(E)S</b>	Mme RANGOLY et M. BUISSON (excusé)
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme LACOSTE Christine
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016</li> <li>2 - Création de postes – mise à jour du tableau des effectifs</li> <li>3 - Création de Contrats d'Accroissement Saisonnier et de Contrats d'Engagement Éducatif</li> <li>4 - Modification du régime des autorisations d'absence</li> <li>5 - Protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical</li> <li>6 - Modification de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude pour la rénovation énergétique de divers bâtiments</li> <li>7 - Rentrée scolaire 2016-2017 – effectifs prévisionnels</li> <li>8 - Projet Educatif Territorial (PEDT)</li> <li>9 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ) – année scolaire 2016-2017</li> <li>10 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales – projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2016-2017</li> <li>11 - Rapport relatif aux actions de développement social urbain au cours de l'exercice 2015 et conditions de leurs financements – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</li> <li>12 - Contrat de territoire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne – demande d'une subvention pour la réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé</li> <li>13 - Fonds de concours de la Communauté le Muretain Agglo – demandes de subventions</li> <li>14 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA HLM la Cité Jardins pour la réalisation de 7 logements individuels impasse Jules Guesde, "le Clos Bazile" – prêts PLUS et PLAI</li> <li>15 - Attribution d'une aide financière au Secours Populaire Français de Colomiers</li> <li>16 - Centre des Finances Publiques de Saint-Lys – demande d'une admission en non valeur de titres impayés</li> <li>17 - Rapport d'activité 2015 des services municipaux</li> <li>18 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO n° 7 située le long de la D 68 et chemin de Birazel</li> <li>19 - Acquisition de la parcelle cadastrée BL n° 450 située impasse Jules Guesde/rue du Pasticié</li> <li>20 - Bail avec la société Orange pour la station relais située lieu-dit "Moundinats" – complexe sportif du lycée</li> <li>21 - Reprise de 19 concessions funéraires en état d'abandon</li> <li>22 - Régularisation foncière de l'emprise du futur local pour les ordures ménagères annexé à la salle du Trépadé</li> <li>23 - Vente de biens divers par enchères sur Internet</li> <li>24 - Projet de dispositif "Participation Citoyenne"</li> <li>25 - Démission d'un Conseiller Délégué de ses fonctions</li> <li>26 - Nomination d'un Elu référent pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</li> </ol>

- 27 - Modification de la composition de la commission municipale "prévention-sécurité" et du "Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)"
- 28 - Nomination d'un nouveau correspondant Défense
- 29 - Projets 2020-205 du Syndicat Mixte de Transports en Commun (SMTC) - TISSÉO
- 30 - Dénomination du giratoire et de la voie desservant la Zone Economique "les Portes du Gers" et des voies desservant le lotissement "les Hauts de Hournes"
- 31 - Approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune
- 32 - Application du nouveau Code de l'Urbanisme pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en étude
- 33 - Cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Salvétat Saint-Gilles - avis à formuler
- 34 - Travaux du Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG)
- 35 - GrDF - mise à disposition du rapport d'activité 2015
- 36 - Le Muretain Agglo - schéma de mutualisation des services
- 37 - Projet de fusion de trois EPCI - avis à formuler sur le SDCI 31
- 38 - SDCI 31 - dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)
- 39 - SDCI 31 - dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys
- 40 - Le Muretain Agglo - mise à disposition du rapport d'activité 2015 et du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- 41 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - mise à disposition du Débat d'Orientation Budgétaire - année 2016
- 42 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT
- 43 - Questions orales posées par les divers groupes
- 44 - Informations diverses

Date de la convocation : 23 juin 2016	Date d'affichage : 24 juin 2016
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 23
en exercice : 33	Votants : 31

Mme le Maire : M. Buisson Jérôme, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", est retenu ce soir au Conseil Départemental où il reçoit la Chef de cabinet de Mme Najat Belkacem pour préparer la rentrée, suite à la venue de la Ministre, prévue sur le canton.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Lacoste Christine, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : questions orales posées par le groupe "Agir pour Fonsorbes" :

1. dépôt de gerbe pour la fête locale
2. rue des Jardins

## 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.

<b>VOII</b>	Pour :	27
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	0

## 2 - CRÉATION DE POSTES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délibérations n° 2016-102 et 2016-103)

Mme le Maire : les dossiers ont été examinés par la commission du personnel du 6 juin 2016 et présentés au comité technique du 16 juin 2016.

M. Lascret, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines-dialogue social" : tout d'abord, il y a des créations de postes, et donc la mise à jour du tableau des effectifs. Il est donc proposé d'approuver les créations des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>nd</sup>e classe à 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour le service sport, le service jeunesse et le service culturel ; c'est suite à la dissolution prévue de l'AFO et concomitant à la création du service sports. Il est proposé de reprendre la salariée de l'AFO en CDI pour exercer les fonctions de secrétaire au service sport et d'aide à la programmation au niveau du service culturel
- 1 poste de rédacteur à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, suite à la réussite d'un concours par un agent du service urbanisme
- 5 postes suite à des avancements de grade
  - 2 postes d'Adjoint Technique principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 - Services techniques
    - donc fermeture de 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
  - 2 postes d'Adjoint d'Animation principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 - Service jeunesse
    - donc fermeture de 2 postes d'Adjoint d'Animation 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 - Service culturel
    - donc fermeture d'un poste d'Adjoint du Patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- suite à la diminution d'une durée hebdomadaire demandée par un agent des Services Techniques : 1 poste d'Adjoint Technique principal 2<sup>nd</sup>e classe à 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016
  - donc fermeture d'un poste d'Adjoint principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste EAV (*Emploi d'Avenir*) à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour une durée de 3 ans, pour le service jeunesse - ce poste remplacerait le poste CAE (*Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi*) prévu initialement

Il sera donc procédé à la mise à jour du tableau des effectifs qui sera acté lors du prochain Comité Technique.  
**Mme le Maire** : avez-vous des questions sur ces postes ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus énumérés.

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 3 - CRÉATION DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER ET DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (*délibérations n° 2016-145 et 2016-146*)

**M. Lascret** : il est proposé de recruter des agents contractuels pour les postes suivants :

Contrats d'Accroissement Saisonnier :

- Service informatique : 1 poste d'Adjoint Technique à 35/35<sup>ème</sup> - du 4 au 22 juillet 2016  
Ce poste est prévu en raison de la charge de travail liée au changement des serveurs et l'installation des vidéo-projecteurs dans les classes de CM1 et CM2
- Espaces verts : 1 poste d'Adjoint Technique à 35/35<sup>ème</sup> - du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016

**Mme le Maire** : avez-vous des questions sur ces postes là ? *Aucune question n'est posée.*

Contrats d'Engagement Educatif :

- Service jeunesse : 9 postes répartis sur les mois de juillet et août pour un total de 67 jours ...

**Mme le Maire** : il n'est peut-être pas nécessaire de les reprendre dans leur intégralité, je suppose que vous les avez vus dans les documents reçus se rapportant au conseil municipal ; à moins que vous ne souhaitiez le détail ou des commentaires sur ces postes là ...

**M. Lascret** : juste une précision : ces contrats peuvent être proposés à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animateur dans un accueil collectif de mineurs, pendant les vacances scolaires notamment ; un tarif de 65 € par jour et par animateur est fixé par la loi.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats ci-dessus énumérés.

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**4 - MODIFICATION DU RÉGIME DES AUTORISATIONS D'ABSENCE (délibération n° 2016-104)**

M. Lascret : la loi de modernisation de notre système de santé, et plus particulièrement son article 87, modifie le Code du Travail afin de prévoir un régime d'autorisation d'absence destiné aux femmes engagées dans un parcours de procréation médicalement assistée. La loi permet également aux conjoints, aux personnes liées par un Pacs ou vivant maritalement, de bénéficier également d'autorisations d'absence, dans la limite de trois autorisations par protocole. L'absence doit être légitimée par la présentation d'un justificatif médical. La durée de l'absence comprend la durée de l'examen et le trajet aller-retour. Il est donc proposé de le rajouter au tableau des autorisations d'absence.

Mme le Maire : j'imagine qu'il n'y a pas de commentaire.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du régime des autorisations d'absences pour la raison ci-dessus explicitée.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**5 - PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL (délibération n° 2016-105)**

M. Lascret : un nouveau protocole d'accord a été rédigé sur l'exercice du droit syndical entre la Mairie et le CCAS de Fonsorbes et les syndicats CGT et FO. Ce document a été élaboré en concertation avec les dits syndicats représentés dans le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun Mairie-CCAS lors de deux réunions de travail.

Le protocole d'accord était joint à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ou des questions ?

Aucune observation n'étant formulée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord rédigé sur l'exercice du droit syndical entre, d'une part, la Mairie et le CCAS de Fonsorbes, et, d'autre part, les syndicats CGT et FO.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE DIVERS BATIMENTS (délibération n° 2016-106)**

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : pour rappel, il a été approuvé, lors de la séance du 19 mai 2016, la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du montage technique, juridique et financier adapté à la rénovation énergétique de dix bâtiments avec la COGÉMIP MIDI-PYRÉNÉES.

Les bâtiments concernés sont les suivants : écoles maternelle et élémentaire du Trépadé, de la Béouzo, le groupe scolaire de Cantelauze, le centre de loisirs et la crèche de Cantelauze, la Maison de la culture, la médiathèque, la Mairie et le gymnase du lycée, pour un coût de 19 000 € HT, soit 22 800 € TTC.

Aussi, il est proposé d'inclure à cette étude les grande et petite salles de Bidot.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : bonsoir à toutes et à tous. J'aurais deux questions concernant ce point 6. D'abord, pourquoi les grande et petite salles de Bidot n'ont-elles pas été incluses dès le départ ? Est-ce que cela créera un surcoût ou pas ?

Mme le Maire : elles n'étaient pas incluses parce que nous les avons oubliées. En toute franchise, lorsque nous avons fait le tour des salles de la commune, nous avons oublié Bidot ; c'est Mme Vitet qui nous l'a fait remarquer. Ensuite, quant au surcoût, il n'y en a pas, elles sont intégrées. Sinon, nous vous aurions effectivement communiqué le nouveau montant.

M. Gaubert : le forfait ne change pas ? Le prix du marché ne change pas ?

Mme le Maire : non.

M. Gaubert : il y a plus de dix bâtiments tout de même.

Mme le Maire : en l'occurrence, un échange a eu lieu avec la COGÉMIP qui est d'accord pour intégrer le bâtiment en question (deux salles sur un seul bâtiment).

M. Gaubert : selon les mêmes conditions, d'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude pour la rénovation énergétique de divers bâtiments pour la raison ci-dessus évoquée.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 7 - RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017 - EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

Mme le Maire : les dossiers ont été présentés à la commission scolaire enfance-jeunesse du 26 mai 2016.

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : les tableaux des effectifs, par groupes scolaires et par niveau, maternelles et élémentaires, vous ont été transmis. Il n'y a pas de grands changements, les effectifs sont stables : il n'y aura donc pas d'ouverture, ni de fermeture de classes pour cette année, sur aucun niveau.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Lalanne : oui, juste pour vous demander si vous avez une vision de planification scolaire suffisamment nette en fonction des projets immobiliers que vous avez décidés de lancer.

Mme le Maire : à priori oui, ce sont des dossiers que nous avons travaillés, nous avons bien pesé le nombre de logements, et surtout le type de logements. Vous avez bien remarqué que sur Hournes-Portérény, c'est notamment une majorité de T 2 et T 3 ; il peut y avoir effectivement un enfant, mais il n'y en aura pas plus, donc cela a été intégré. Nous nous rendons également compte qu'il y a un vieillissement de la population, certes relatif, avec une stabilisation des effectifs scolaires. Nous avons constaté une baisse ces dernières années, actuellement c'est à peu près stable. Nous avons donc de la marge puisque des classes ont été fermées les années précédentes, notamment sur Cantelauze et la Béouzo. En termes de locaux, il y en a de disponibles, nous pensons donc que nous serons effectivement en capacité d'accueillir les nouveaux arrivants, surtout que l'arrivée se fera de façon progressive et non brutale, ce qui permettra de voir se renouveler les générations. L'objectif est aussi de conserver des écoles avec des effectifs suffisants car c'est de la vie dans la commune. C'est donc l'objectif que nous nous étions fixé, je ne sais pas si vous en souvenez, lorsque nous avons voté le P.A.D.D. en novembre ou décembre. Notre objectif majeur était tenu par les installations dont nous disposons sur la commune, notamment les bâtiments scolaires ; il était hors de question de créer un 4<sup>ème</sup> groupe scolaire. A priori, sauf arrivée massive de familles avec beaucoup d'enfants qui se tasseraient dans des petits logements, nous faisons ce qu'il faut pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles sur les différentes écoles.

Mme Lacoste : vous avez pu voir, sur le tableau des effectifs, qu'est porté, sur chaque groupe scolaire, le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis sur le groupe scolaire. Effectivement, nous sommes en-deçà sur tous les groupes scolaires. De nouvelles constructions seraient éventuellement nécessaires à partir de l'année prochaine, surtout sur Cantelauze.

Mme le Maire : oui, pour éviter une fermeture. Il est vrai que c'est la crainte des deux Directrices de Cantelauze, inquiètes des effectifs. Cependant, nous en connaissons la raison : sur ce secteur, aucune nouvelle construction n'a pu être érigée depuis plusieurs années du fait que la station d'épuration soit arrivée à saturation.

C'était une information.

#### 8 - PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Mme Lacoste : nous avons décidé de le poursuivre, nous avons trois ans pour le réécrire. De nombreuses actions sont déjà mises en place au sein de la commune autour de ce projet éducatif. Il s'agit d'apporter plus de cohérence à tout ce qui existe, que ce soit pour les ALAE ou le tissu associatif. Nous allons effectivement essayer de donner plus de cohérence et de biens à tous les intervenants autour, et surtout, de la jeunesse, même si le PEDT peut se décliner au-delà des adolescents ou des jeunes majeurs. Nos actions restent tout de même axées sur les enfants et adolescents, sachant que la première que nous prendrons en considération sur les six prochains mois sera surtout la réforme du collège. En effet, une importante réforme se met en place, portant notamment sur l'élargissement des plages horaires de temps libre. Une réflexion est donc menée par le principal du collège et le service jeunesse afin de voir comment intervenir au sein du collège, sachant que les associations ont été contactées, le basket en particulier, et des pourparlers sont en cours avec le Volley et, me semble-t-il, le rugby. Pour cette première année, nous établirons des actions, du mieux que nous le pourrons, que nous affinerons ensuite en fonction de leur réussite ou pas.

Mme le Maire : juste un complément d'information : il existe un PEDT au sein du Muretain Agglo car le Contrat Enfance Jeunesse a pu être signé avec la CAF, du fait qu'il s'agit d'un PEDT communautaire ; celui-ci encadre les valeurs éducatives "au sens large du terme". Le fait de travailler sur un PEDT communal nous

permettra de nous approprier des actions qui ne concernent que Fonsorbes, notre commune ne fonctionnant pas comme Muret, ni comme les petites communes de l'Agglo. Notre collègue, notre lycée, nos associations possèdent leurs spécificités ; il est donc indispensable de fonctionner selon nos besoins et possibilités, et également selon les possibilités de tous nos partenaires, à savoir : les parents d'élèves, les associations, les enseignants, les responsables du service enfance de l'Agglo et les services de la Mairie, dont le référent du service sports, très présent au niveau des associations, assurant l'interface avec ces dernières qui n'ont pas forcément conscience de l'existence d'un PEDT, de ce qu'il peut leur apporter en terme de fonctionnement, et de ce qu'il peut apporter aux enfants de la commune.

Avez-vous des questions sur le PEDT ? *Aucune question n'est posée.*

**9 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - TEMPS LIBRE PRÉVENTION JEUNESSE (TLPJ) - ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 (délibération n° 2016-107)**

Mme Lacoste : comme l'an passé, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif "Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ)" pour l'année scolaire 2016-2017. Les objectifs sont :

- favoriser les initiatives des jeunes
- participer au moyen d'actions socio-culturelles et/ou sportives à visée éducative, au développement des jeunes et à leur insertion dans la vie de la cité
- développer des actions de prévention
- mettre en place des actions favorisant le mixage des différents publics
- œuvrer à l'organisation d'actions transversales en lien avec les autres structures jeunesse du territoire du Muretain Agglo

Les actions prévues sont :

- des ateliers dans le domaine culturel :
  - hip-hop dans le cadre de l'ALAC (*Accueil de Loisirs Associé au Collège*)
  - création artistique de relooking
  - chant
- organisation d'une journée prévention sécurité routière et alcool
- continuer à mettre en œuvre les chantiers jeunes qui fonctionnent toujours, et qui fonctionnent bien
- dans le cadre du soutien au projet de jeunes : atelier jeux de rôles qui a lieu tous les mercredis après-midi

Le montant total des actions prévues s'élève à 9 720 €, la subvention attendue est de 3 000 €.

Le dossier était joint en annexe de la convocation, nous en avons parlé lors de la commission scolaire réunie le 21 juin 2016.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du TLPJ au titre de l'année scolaire 2016-2017.

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**10 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - PROJET DE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (CLAS) 2016-2017 (délibérations n° 2016-108 et 2016-109)**

Mme Lacoste : le projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) comporte 4 actions : une par école élémentaire et une au collège de Cantelauze. Une réunion du comité de pilotage restreint s'est tenue le 23 juin. Les objectifs sont aussi d'harmoniser les relations avec les établissements scolaires et d'accompagner les parents pour mieux les impliquer dans la scolarité de leurs enfants.

Aussi, il est proposé de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur le CLAS et sur les demandes de subventions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du CLAS 2016-2017.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**11 - RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU COURS DE L'EXERCICE 2015 ET CONDITIONS DE LEURS FINANCEMENTS - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) (délibération n° 2016-110)**

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine, nous sommes tenus de présenter annuellement un rapport relatif aux actions de développement social urbain au cours de l'exercice 2015 et les conditions de leurs financements.

Le document était joint en annexe de la convocation. Aussi, il est proposé d'approuver ce rapport. Voulez-vous que je rentre dans le détail du rapport, qui n'est qu'une succession de chiffres ?

*Les Elus ne le demandent pas.*

Mme le Maire : avez-vous des questions sur ce rapport ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux actions de développement social urbain au cours de l'exercice 2015 et les conditions de leurs financements pour la DSU.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**12 - CONTRAT DE TERRITOIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2016-111)**

Mme Krier : pour rappel, les projets pour l'année 2016 pour lesquels la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du Contrat de Territoire ont été présentés lors de la séance du 8 février 2016. Il convient de délibérer ensuite pour chaque dossier.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention pour la réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé. Le coût HT des travaux a été estimé à 862 543,87 €.

Le marché de travaux a été lancé le 24 juin ; le Conseil Municipal devra se prononcer lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre pour l'attribution. Les travaux débuteraient mi-septembre, jusqu'en juin 2017.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Gaubert : sachant que la planification globale a déjà été actée, pourquoi avons-nous besoin de délibérer à nouveau ?

Mme le Maire : oui, nous avons signé le contrat de territoire début juin avec M. Méric, Président, qui s'est déplacé sur Muret ; tous les Maires du Muretain Agglo et du secteur étaient présents. Ce contrat de territoire déclinait effectivement tout ce qui est prévu, certes sur l'année 2016, mais également jusqu'aux années 2020. Il n'en demeure pas moins que nous réitérons la demande de façon systématique.

M. Gaubert ... *son intervention est inaudible (micro éteint)*

Mme le Maire : si, c'est acté ; nous formalisons la demande. La signature porte sur la liste des dossiers que nous avons présentés au Conseil Départemental, que nous pourrions vous faire transmettre. L'intérêt du contrat de territoire est qu'il nous permet de nous projeter puisque nous savons que le Conseil Départemental s'est engagé, à la fois pour les dossiers de 2016, mais également pour ceux que nous présenterons en 2019 ou 2020. Nous n'avons pas besoin de solliciter, chaque année, une éventuelle subvention, nous savons d'ores et déjà que l'engagement est pris. Il n'en demeure pas moins qu'il faut le réitérer pour que le Conseil Départemental ait la certitude que nous réalisons les travaux.

Pour la salle polyvalente du Trépadé, je vous rappelle que la commune bénéficie également d'une subvention d'Etat, au travers de la DETR.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire, pour la réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : cette année, les menuiseries du groupe scolaire du Trépadé étaient également inscrites dans ce contrat de territoire, demandé au titre du projet phare 2015.

**13 - FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ LE MURETAIN AGGLO - DEMANDES DE SUBVENTIONS (délibérations n° 2016-112 et 2016-113)**

Mme Krier : il est proposé de solliciter deux subventions auprès du Muretain Agglo dans le cadre d'un fonds de concours, à savoir :

Réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé

- coût prévisionnel HT des travaux : 862 543,87 €
- subvention espérée : 20 %, soit : 172 508,77 €

Remplacement des menuiseries de la cantine et du local ALAE de l'école maternelle de Trépadé

- coût prévisionnel HT des travaux : 28 495,48 €
- subvention espérée : 20 %, soit : 5 699,10 €

Mme le Maire : je voudrais juste apporter une précision sur la subvention espérée : c'est le maximum que nous puissions obtenir : la probabilité pour que nous ayons 20 % pour la salle polyvalente du Trépadé est extrêmement faible puisque le Muretain Agglo attribue des fonds de concours sur des projets estimés d'intérêt communautaire ; aussi, il nous appartient de prouver que la réhabilitation de la salle du Trépadé est d'intérêt communautaire, ce qui risque d'être difficile. Par contre, nous pouvons faire entendre au Muretain Agglo que cette salle est notamment utilisée par les instances scolaires dans le cadre de l'ALAE pour des activités, des spectacles. En l'occurrence, s'agissant d'une compétence du Muretain Agglo, il y aura une participation ; mais, n'espérons pas, elle ne sera pas de 20 %.

Concernant le remplacement des menuiseries de la cantine et du local ALAE, il s'agit de l'école maternelle ; le pourcentage sera donc probablement de 20 %, ou inférieur à 20 %, mais il sera plus important puisqu'il s'agit de locaux relevant des compétences de Muretain Agglo, qu'il s'agisse de l'ALAE ou du restaurant scolaire.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Muretain Agglo dans le cadre d'un Fonds de Concours, pour la réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé,

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

et pour le remplacement des menuiseries de la cantine et du local ALAE de l'école maternelle du Trépadé.

<b>VOII</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**14 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA HLM LA CITÉ JARDINS POUR LA RÉALISATION DE 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS IMPASSE JULES GUESDE, "LE CLOS BAZILE" - PRÊTS PLUS ET PLAI (délibération n° 2016-114)**

Mme Krier : la SA HLM la Cité Jardins réalise 7 logements sociaux individuels (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) impasse Jules Guesde, "le Clos Bazile". Il est proposé d'accepter que la commune se porte caution des emprunts PLUS et PLAI contractés par la SA.

Le montant à garantir est de 217 962,00 €, soit à hauteur de 30 % du montant total de l'opération qui est de 726 537,00 €.

Mme le Maire : ce projet avait été validé avant que la commune n'intègre le Muretain Agglo ; ce dernier ne se porte donc pas garant de quelque pourcentage d'emprunt que ce soit. Cependant, il se porte garant d'une partie du montant pour les projets plus récents.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Fonsorbes accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI contractés par la SA HLM la Cité Jardins pour la réalisation de 7 logements sociaux individuels impasse Jules Guesde, "le Clos Bazile".

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**15 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE COLOMIERS (délibération n° 2016-115)**

Mme Krier : il est proposé, comme l'année passée, d'attribuer une aide financière d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français de Colomiers, suite à sa demande formulée par courrier en date du 18 mai 2016.

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler ?

Aucune remarque n'étant apportée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français de Colomiers.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**16 - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-LYS - DEMANDE D'UNE ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IMPAYÉS (délibération n° 2016-116)**

Mme Krier : le Centre des Finances Publiques de Saint-Lys demande d'approuver l'admission en non valeur de deux titres impayés portant sur la restauration scolaire de 2011, dont le montant total s'élève à 464,78 €, dus par un particulier. En effet, suite à la décision du Tribunal d'Instance de Muret, statuant sur l'effacement des dettes de ce particulier, ces titres impayés ne peuvent être recouverts.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'annulation des deux créances ci-dessus mentionnées reconnues irrécouvrables.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**17 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DES SERVICES MUNICIPAUX**

Mme le Maire : le rapport d'activité 2015 des services est à votre disposition auprès du service des Ressources Humaines ou de la Directrice Générale des Services. Nous allons vous le présenter par vidéoprojection :

Les services 2015 : 152 agents, 6 pôles d'activité : administration, culture, jeunesse, sécurité-prévention, social et services techniques. Tous ces agents sont donc au service des 12 050 habitants de la commune.

Pôle administration :

- service accueil-courrier : 20 000 personnes accueillies, 24 500 appels, 2 400 dossiers, 9 000 courriers distribués
- secrétariat général : près de 1 500 missions accomplies, 7 200 courriers enregistrés ; secrétariat du Conseil Municipal : 11 conseils, 218 délibérations
- service communication : 4 bulletins municipaux, 4 programmes culturels, 1 annuaire des associations, Atout Com, rapport d'activité, cartes de vœux, plaquettes d'informations des services, invitations, affiches, flyers, créations visuelles, logo pour la ville, mosaïque des partages, 22 campagnes d'affichage et mobilier urbain (sachant que les agents dessinent l'intégralité des affiches), gestion des sites Internet et Intranet : sur l'Internet : 63 000 visiteurs en janvier 2015, publication de 9 articles minimum par mois et 23 newsletters ; gestion des réseaux sociaux : 355 publications ; panneaux lumineux : 230 ; les réseaux sociaux : la commune est présente sur Facebook, Twitter et Instagram depuis quelques mois.
- service développement durable : extinction de l'éclairage public, la fête des étoiles, l'information auprès des associations, l'adhésion à l'association ElémentTerre, l'étude pour les cheminements piétons-cycles, le partenariat avec les bailleurs sociaux, le projet "incroyables comestibles" (les Elus ne sont pas seuls à travailler sur ce domaine, il y a également du personnel)

- service développement économique, emploi : l'anniversaire du marché de plein vent, la participation au marché de Noël, la réunion des commerçants et les projets "référents commerçants", la réalisation des fichiers des locaux disponibles, le travail également sur la zone commerciale les Portes du Gers et plusieurs services qui s'y investissent également
- service élections : 439 demandes d'inscription et 52 radiations, 8 728 électeurs inscrits, gestion des scrutins des élections départementales et régionales, préparation du nouveau découpage électoral (qui est terminé), et acquisitions-ventes : 45 dossiers en cours, 6 actes signés
- service état-civil : 138 naissances, 30 mariages et 42 décès
- service finances et subventions : 11 budgets, 3 000 mandats, 1 000 titres de recettes, gestion d'un montant de dépenses de plus de 21 M € et de recettes de plus de 25 M €, gestion des dossiers de subventions : versement de 91 000 €, travail aussi sur le PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) et la préparation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- service informatique : audit informatique, mise en place de plans d'actions
- service juridique : veilles documentaires, recherches juridiques, actualités juridiques
- service marchés publics/achats : 20 dossiers gérés, 3 groupements de commandes avec le Muretain Agglo, création du service achats au 1<sup>er</sup> septembre regroupé avec le service marchés publics, acquisition et apprentissage d'un nouveau logiciel
- service des ressources humaines : il gère les carrières de 152 agents, leurs salaires, 83 avancements d'échelons, avancements de grades, examens professionnels, promotions internes, dossiers de retraite et réunions de comités techniques (6), 3 réunions du CHSCT, modifications des critères pour l'évaluation professionnelle, études pour la modification du régime indemnitaire, actions dans le cadre du document unique, conseils aux formations
- service scolaire : 1 443 élèves, 1 régie principale et 2 sous-régies pour un montant de 52 000 €, suivi des circuits de transport élémentaire et secondaire avec l'accueil des familles, gestion des assurances : mise en œuvre du nouveau marché lancé en 2014 et 18 sinistres déclarés
- service urbanisme : 126 permis de construire, 7 permis d'aménager, 408 dossiers divers, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, accueil et réception téléphonique : 3 436 interlocuteurs, lancement de la modification du PLU et de la révision du PLU, et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le service d'instruction est mutualisé avec Saint-Lys, avec modification de l'organisation du service et de la charge de travail aussi

#### Pôle culture :

- médiathèque : 2 289 adhérents actifs, 28 600 ouvrages, CD et DVD
- ludothèque : 67 personnes en moyenne par jour ouvrés, 1 665 jeux
- programmation culturelle : 36 manifestations, expositions (pour lesquelles travaille le service culturel, mais de nombreux services de la commune sont également mis à contribution), pour la première fois, le Festi'été, et pour la première fois également, les journées du patrimoine
- archives : un important travail a été réalisé sur la mise à jour des archives et sur la formation auprès des différents services sur la meilleure façon d'archiver : versement de 113 mètres linéaires d'archives, ce qui n'est pas rien

#### Pôle jeunesse :

- service jeunesse : municipalisation du service jeunesse : en moyenne, 30 jeunes au CAJ en semaine et 20 lors des vacances scolaires, une moyenne de 56 collégiens pour l'ALAC sur la pause méridienne et 28 l'après-midi, et 15 jeunes par jour au club préados en moyenne sur les vacances scolaires
- accueil des jeunes majeurs
- création du poste de coordinateur parentalité PEDT et création pour la première fois d'une action CLAS au lycée

#### Pôle sécurité-prévention :

- Point Ecoute des Jeunes et des Familles : actions auprès de 66 jeunes et 109 parents, 56 sorties nocturnes, 1 chantier éducatif, la piste ou le permis vélo : 208 élèves, le permis piétons également, prévention des accidents domestiques : 58 élèves ; les agents ont bénéficié d'un nouveau local et d'un renfort en personnel, tout le travail sur le CLSPD avec la signature du schéma de sécurité et de prévention de la délinquance
- Police Municipale : patrouilles quotidiennes, 400 surveillances d'habitations dans le cadre des OTV (Opération Tranquillité Vacances), 222 contraventions par rapport au non respect du code de la route, 27 vacations funéraires, les agents ont été dotés en matériel de service d'un système radio,

d'un traitement électronique des PV, et de gilets pare-balles, un règlement de la PM a été mis en place et une mise à jour de la convention de coordination avec la gendarmerie également

Pôle services techniques :

- espaces verts : 60 hectares d'espaces verts, 30 kilomètres de haies à entretenir, une sectorisation géographique avec la création de 3 équipes "espaces verts" a été mise en place dans le courant de l'année
- entretien de 80 bâtiments
- les festivités : 217 demandes d'interventions (à la demande bien entendu de la Mairie, mais également de celle des associations)
- locations de bâtiments : 192
- travaux divers en dehors des activités habituelles : le parc des lavoirs, la sécurisation du poste de la PM, l'aménagement du local du PEJ, la rénovation de plusieurs logements, des travaux dans les écoles
- service entretien : 25 223 m<sup>2</sup> entretenus : 53 % concernent les bâtiments scolaires et le centre de loisirs, 31 % les bâtiments communaux, 11 % les installations sportives, 5 % la salle du Trépadé et de Bidot
- navette municipale : 2 792 personnes transportées (il ne s'agit pas de 2 792 Fonsorbais différents), modification du circuit de la navette avec l'augmentation des rotations de la ligne 116 Tisséo (nous n'avions pas encore mis en place le service à la demande, c'est arrivé à posteriori)

C'est donc le reflet du travail accompli par les fonctionnaires territoriaux ; cela prouve que la charge de travail est lourde, mais elle se comprend, compte-tenu de ce qu'est la surface de la commune, l'importance et le nombre de locaux et le nombre d'habitants. Le détail est à votre disposition.

Je crois que nous pouvons en profiter pour remercier l'investissement des personnels, quels que soient les postes de travail occupés et les services dans lesquels ils travaillent. Sans eux, nous les Elus ne pourrions rien accomplir. Ils sont effectivement là pour que nous puissions nous appuyer sur leurs compétences, qui sont diverses et indispensables au fonctionnement de la collectivité.

**18 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO N° 7 SITUÉE LE LONG DE LA D 68 ET CHEMIN DE BIRAZEL (délibération n° 2016-117)**

Mme le Maire : pour la réalisation du futur cheminement piétonnier entre les pôles du quartier Aygoloungo et Bidot, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle AO n° 7 d'une superficie d'environ 640 m<sup>2</sup> (5 mètres de large le long de la D 68, sur environ 60 mètres de long, et 4 mètres de large sur le chemin de Birazel sur environ 85 mètres de long). Ce cheminement piétonnier permettrait de récupérer ceux qui existent actuellement sur Bidot, à peu près au niveau de l'aire de jeux du city park.

Cette parcelle est la propriété de la famille Véronèse. Le prix convenu est de 0,93 € HT le m<sup>2</sup>, soit un total approximatif de 595,20 € HT (le montant définitif sera établi après la réalisation du plan de division par le géomètre).

Je vous rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, nous avons approuvé le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur une partie qui longe la départementale 68, les propriétaires refusant de la vendre à la commune. Afin d'assurer la continuité de ce cheminement, il est donc nécessaire de procéder à cette acquisition qui, de plus, est un argument supplémentaire vis-à-vis de la Préfecture ; effectivement, cette démarche démontre bien notre volonté de réaliser ce cheminement piétonnier, elle ne peut donc qu'appuyer notre demande de DUP.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances le 27 juin 2016. Avez-vous des questions ?

M. Lalanne : vous avez en partie répondu à mes questions. Si nous faisons le bilan, nous n'avons pas de vision plus complète sur l'action que vous entreprenez, que ce soit en amont, ou que ce soit par rapport au refus de vente de la parcelle en indivision.

Mme le Maire : je ne comprends pas votre question.

M. Lalanne : par rapport à la dernière fois, la seule chose qu'il y ait en plus, c'est l'achat de ce terrain, c'est tout.

Mme le Maire : oui. La DUP est lancée, la décision appartient maintenant à la Préfecture. Donc, nous n'en entendrons probablement pas parler durant quelques semaines ou quelques mois. Dès que nous aurons des informations sur l'avancée du dossier, nous vous tiendrons informés. Mais le fait d'acheter cette parcelle démontre vraiment notre volonté de vouloir aboutir sur ce dossier-là. Donc, pour nous, il n'y a pas de doute sur le fait que cela sera un argument supplémentaire auprès de la Préfecture.

M. Lalanne : pour l'instant, c'est un pari.

Mme le Maire : c'est un pari, nous sommes bien d'accord. Mais, cela dit, c'est un pari à 595 €, donc cela reste toutefois un pari raisonnable, 0,93 € le m<sup>2</sup>. Nous n'imaginons pas la Préfecture refuser ... je ne sais pas sur quels arguments ils pourraient s'opposer à la réalisation d'un cheminement piétonnier sur une zone naturelle qui permet d'accéder à une zone de loisirs.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AO n° 7 située le long de la D 68 et chemin de Birazel.

<b>VOIE</b>	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)

### 19 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BL N° 450 SITUÉE IMPASSE JULES GUESDE/RUE DU PASTICIÉ (délibération n° 2016-118)

Mme le Maire : afin de faciliter l'entrée dans l'impasse Jules Guesde des bus ou camions, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée BL n° 450 (issue de la division de la parcelle BL n° 432), située à l'angle de l'impasse Jules Guesde et de la rue du Pasticié.

Le propriétaire, la SCCV ESSA, domiciliée 14 chemin des Bourdettes à Plaisance du Touch (31830), céderait cette parcelle, d'une superficie de 1 m<sup>2</sup>, pour 1 €.

Le plan de division était joint en annexe de la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme réunie le 20 juin et examiné par la commission des finances du 27 juin.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BL n° 450 située impasse Jules Guesde/rue du Pasticié.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

### 20 - BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR LA STATION RELAIS SITUÉE LIEU-DIT "MOUNDINATS" - COMPLEXE SPORTIF DU LYCÉE (délibération n° 2016-119)

Mme le Maire : la reprise de la compétence "construction, entretien et gestion d'équipements sportifs annexés aux collèges et/ou lycées" du SIVOM du canton de Saint-Lys par la commune de Fonsorbes a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015. De ce fait, l'ensemble des contrats associés ont été transférés.

Aussi, il est proposé de procéder à la mise à jour du contrat de location actuel SIVOM/société ORANGE-FRANCE pour la station relais située lieu-dit "Moundinats" (parcelle cadastrée BE n° 3), sur le complexe sportif du lycée. De plus, ladite société a modifié ses statuts, devenue ORANGE.

Pour ce faire, il est proposé de résilier par anticipation, à la date du 12 août 2016, le bail de location SIVOM/société ORANGE-FRANCE signé le 13 août 2008, et de signer un nouveau bail Commune/société ORANGE selon les conditions suivantes :

- date d'effet du contrat : 13 août 2016
- durée du contrat : 12 ans
- loyer : 6 620 € nets indexés sur l'Indice du Coût de la Construction (ICC)

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 27 juin.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail avec la société ORANGE pour la station relais située lieu-dit "Moundinats", sur le complexe sportif du lycée.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 21 - REPRISE DE 19 CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON (délibération n° 2016-120)

Mme le Maire : il est proposé de reprendre 19 concessions funéraires dans le cimetière communal. L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, les 23 janvier 2013 et 2 mai 2016, dans les conditions prévues par les articles L 2223-17, R 2223-13 et R 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une note était jointe à la convocation, précisant la liste des concessions concernées et récapitulant la procédure.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre 19 concessions funéraires en état d'abandon.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 22 - RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'EMPRISE DU FUTUR LOCAL POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ANNEXÉ A LA SALLE DU TRÉPADÉ

Mme le Maire : dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente du Trépadé, il est prévu la réalisation à ciel ouvert d'un local d'environ 7,50 m<sup>2</sup> pour les ordures ménagères. Aussi, il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière de l'emprise de ce futur local, à ce jour enregistré dans le "domaine public voirie", afin de le transférer dans le "domaine public bâtiment".

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme réunie le 20 juin 2016. C'est une information.

## 23 - VENTE DE BIENS DIVERS PAR ENCHÈRES SUR INTERNET (délibération n° 2016-121)

Mme Maire : il est proposé de mettre en vente les biens suivants par enchères sur Internet :

BIENS	MISE A PRIX
Tracteur Renault modèle 891 (état très moyen)	2 500,00 €
Barres parallèles (état neuf)	500,00 €
Barres parallèles (état moyen)	350,00 €
Barres asymétriques (état moyen)	350,00 €
<b>Lot de 2 poutres</b>	
poutre EPS (occasion)	150,00 €
poutre basse (occasion - état très moyen)	

La plateforme de courtage aux enchères par internet "AGORASTORE" avait été retenue par délibération du 29 avril 2013.

La délibération précisera que le Conseil Municipal m'autorise à vendre l'ensemble des biens selon le prix enchéri final.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances le 27 juin 2016.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente des biens divers ci-dessus décrits par enchères sur Internet.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 24 - PROJET DE DISPOSITIF "PARTICIPATION CITOYENNE" (délibération n° 2016-122)

M. Soum, Conseiller délégué au secteur "sécurité-sureté" : ce dispositif de "participation citoyenne" s'inscrit dans le dispositif général des mesures de prévention contre la délinquance, et fondamentalement différent de ce que l'on appelle toujours, et que beaucoup d'entre vous connaissent sous le nom de "voisins vigilants", dans la mesure où il est placé sous la coupe des pouvoirs publics, fortement encadré par la loi et établit des liaisons de confiance particulière entre la Gendarmerie et les quartiers qui se déclarent adhérents à ce dispositif.

Le dispositif que nous projetons d'instaurer, vous l'avez lu dans les documents qui sont présentés, se mettrait en place sous la forme de deux documents : un premier, protocole-cadre/protocole général, qui sera signé entre la Mairie, le Préfet, le Procureur de la République et le Commandant de la région de Gendarmerie, à l'issue duquel les quartiers qui se déclareront volontaires pour entrer dans ce dispositif signeront une annexe qui se réfèrera à ce document cadre.

Il s'agit donc d'un dispositif légal, fortement encadré et qui ne demande pas aux citoyens de se substituer aux forces de l'ordre, mais bien de concrétiser l'idée que la sécurité est l'affaire de tous. Dans le contexte où les forces de l'ordre, actuellement et pour une durée à l'horizon très large de l'avis de tout le monde, sont impliquées dans des opérations majeures, comme vous le savez tous. Elles nous incitent tous, au travers de la Préfecture, et des Préfectures en France, à adhérer à ce dispositif parce que tout le monde pense, d'une part, que ces forces de l'ordre auront des actions plus efficaces, car ciblées et à la demande de personnels identifiés comme des personnels de confiance. D'autre part, les quartiers, qui font l'objet de communication

plus ciblée de la part de la Gendarmerie, bénéficieront d'informations, si nous les privilégions en tout cas plus régulières, ce qui permettra aux résidents qui adhéreront à ce dispositif d'avoir un meilleur sentiment de sécurité, si tant est qu'ils aient quelque part un sentiment d'insécurité.

Il faut préciser également, comme nous l'avons dit dans des commissions diverses, que la position de la commune n'a pas changé. Il ne s'agit pas d'inciter les Fonsorbaïs, quartier par quartier, à adhérer à ce dispositif, mais bien de se mettre en position d'accepter les demandes des quartiers qui souhaiteraient y adhérer ; nous restons donc dans cette logique. Pour information : actuellement 4 quartiers au moins sont inscrits dans le dispositif connu sous le nom de "voisins vigilants", qui est un dispositif totalement privé ; parmi ces 4 quartiers, 2 ont fait une demande formelle pour adhérer au futur projet que nous présentons ce soir qui est la "participation citoyenne".

Voilà où nous en sommes actuellement. Dernier point d'information : ce que je dis à l'instant a été largement présenté dans différentes enceintes : le comité local de prévention contre la délinquance, en tout cas son groupe de travail de lutte contre les cambriolages, le conseil de quartier concerné par les premiers quartiers volontaires, le forum citoyen où nous avons fait mention et répondu à de nombreuses questions de citoyens, et enfin la commission de sécurité, deux semaines auparavant je crois.

Donc, pour résumer ce qu'est le dispositif "participation citoyenne", je dirais que c'est un dispositif légal, parfaitement encadré par les pouvoirs publics et qui constitue une aide supplémentaire pour la lutte contre l'insécurité, et en particulier contre les cambriolages. C'est un dispositif révocable, c'est-à-dire que l'on ne s'engage pas définitivement, un quartier ne s'engage pas définitivement dans ce dispositif. Il est prévu, non seulement des réunions publiques d'information des citoyens qui s'y engagent, mais également des réunions d'évaluation au moins tous les ans de façon à revenir en arrière si l'un ou l'autre des quartiers estime qu'il n'est pas satisfait par ce dispositif. Et, enfin, comme je l'ai dit à l'instant, c'est vraiment basé sur le volontariat. La Mairie met en place un cadre sous la supervision de la Préfecture et la Gendarmerie. Les quartiers qui souhaitent y adhérer auront le cadre tout prêt, il leur sera quand même rappelé leurs devoirs et leurs obligations.

Si ce projet est approuvé ce soir, il restera à recevoir la validation de la Préfecture. Nous imaginons qu'il n'y aura pas trop de difficultés car il ne se passe pas une semaine sans que nous ne soyons incités à entrer dans ce dispositif. Actuellement, à ma connaissance, 16 communes de la Haute-Garonne sont entrées cette année dans le dispositif, et la pression des pouvoirs publics était assez forte dans ce sens. Ensuite, accepter, ou pas, les quartiers qui veulent entrer dans le dispositif, puis réunion publique quartier par quartier et, enfin, signature formelle du protocole et des annexes afférentes.

Je pense avoir tout expliqué, je peux répondre à des questions éventuelles.

**M. Gaubert :** pourrions-nous imaginer, l'année prochaine, avoir une évaluation du dispositif en terme de quartier ayant adhéré au système, et, d'autre part, en terme de fonctionnement de ce dispositif sachant que nous devons assurer la tranquillité des gens qui adhéreront ?

**Mme le Maire :** pas de problème, un bilan sera fait.

**M. Gaubert :** il faut un an pour la mise en place, pour effectivement évaluer les résultats.

**Mme le Maire :** bien-sûr, d'accord.

**M. Soum :** je crois même que l'évaluation annuelle est obligatoire, dans l'esprit en tout cas du collectif.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer sur la commune le dispositif "participation citoyenne".

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	1 (M. Pilet, par procuration)
	Abstention :	0

## 25 - DÉMISSION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ DE SES FONCTIONS

**Mme le Maire :** M. Soum cessera ses fonctions de Conseiller délégué au secteur "sécurité-sûreté" à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour des raisons personnelles. C'était donc sa dernière intervention en tant que Conseiller délégué et je voudrais ici le remercier pour le travail qu'il a accompli depuis qu'il a rejoint le groupe "Fonsorbes Citoyenneté" et depuis qu'il a pris ses fonctions de Conseiller délégué. Nous regrettons tout à fait le départ de Christian, nous aurions souhaité qu'il puisse être là jusqu'à la fin du mandat ; malheureusement les choses étant ce qu'elles sont ... Il sera présent en tant que Conseiller municipal. La vie malheureusement impose des choses à chacun d'entre nous.

Je voulais te remercier, Christian, au nom de l'ensemble du groupe pour la qualité du travail que tu as fourni et pour le plaisir que nous avons eu à travailler ensemble dans le cadre de ta délégation.

**M. Soum :** si tu permets, je dirais un mot pour un complément d'explications sur cette démission qui peut paraître brutale à certains. Elle est motivée par des raisons d'ordre personnel, où un changement de situation radical me met dans l'impossibilité d'avoir la disponibilité que j'avais et que j'aurais à horizon visible, et donc

dans l'impossibilité de travailler sur les dossiers tel que je le concevais jusqu'à présent. Je tenais à le dire, de façon à couper court à toute rumeur malveillante qui, même s'il n'y en a jamais sur Fonsorbes, valait mieux d'être prévenue parce que, au contraire, je tiens moi aussi, Françoise, Mme le Maire, à te remercier pour l'accueil que tu m'as réservé et la qualité de transparence et de confiance dans laquelle j'ai pu œuvrer avec toi et tous tes Adjointes ici présents. Donc, merci pour cela.

Je rajouterai un petit mot si tu le permets : ma cessation de fonctions, je le sais, fera au moins un heureux. Il n'est pas là ce soir, je regrette, mais je le lui ai déjà dit, et il le prendra j'espère comme un clin d'œil : M. Pilet sera ravi je pense de voir que la démarche de militarisation de la commune ne se poursuit pas. Mais, je ferai également, et je m'en excuse par avance, un malheureux parce que je pense à celui qui écrit dans ses colonnes politiques "dynamique nouvelle" et qui se gausse de celui qu'il appelle "le Commandant de caserne" : il ne pourra plus le faire et je vais le priver d'écriture. Mais je voudrais, je suis désolé, mais je voudrais en profiter, ce sera la dernière fois, pour dire à ceux qui écrivent en s'adressant au Commandant ...

*Une personne du public s'exprimant avec véhémence, M. Soum est interrompu.*

**Mme le Maire** : excusez-moi Monsieur, vous n'avez pas à prendre la parole ...

**M. Chouard** : ... ni à intervenir.

**M. Soum** : je ne parle pas de M. Pilet, je m'adresse à celui qui écrit sur moi en parlant du "Commandant de Caserne" et je tiens à lui préciser que ce sont des erreurs de vocabulaire, que l'on ne parle pas de "Commandant de Caserne", on dit un "Chef de Corps" et je ne m'en suis pas offusqué parce que je mettais cela sur le compte de l'ignorance du vocabulaire militaire ; c'est tout ce que je voulais dire ce soir, mais je tenais à le dire. Je vous remercie de m'avoir écouté et le point est terminé pour moi.

**M. Lalanne** : j'avais l'intention de ne rien dire, mais puisque M. Soum dit des choses à mon égard, je veux juste rectifier que la terminologie "caserne" est une terminologie qui a été réfléchie, qui n'a pas été mise au hasard, déjà, et, deuxièmement, quand j'écrivais dans mes colonnes, je ne le ferai pas, mais je pourrais écrire "après la trahison, c'est l'abandon de poste".

**Mme le Maire** : nous ne le vivons pas du tout comme un abandon de poste, nous voyons M. Soum abandonner sa délégation avec regret ; je le dis et le répète.

M. Soum n'aura plus en charge non plus le Plan Communal de Sauvegarde pour lequel, de par ses compétences également, il a apporté un soutien important à la commune.

Donc, en remplacement de M. Soum, M. Franchina sera nommé Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique". De plus, de par ses compétences et du besoin que nous avons de cet appui technique et de ses connaissances professionnelles, il sera également délégué au "développement numérique". Cette fonction sera très utile dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique et des besoins que nous en avons sur la commune.

Merci Philippe d'avoir accepté ces deux missions.

Il n'y a pas de vote, c'est une information.

**26 - NOMINATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)  
(délibération n° 2016-123)**

**Mme le Maire** : pour faire suite à la démission de M. Soum de ses fonctions de Conseiller délégué au secteur "sécurité-sureté", il est proposé de nommer M. Lascret Elu référent pour le Plan Communal de Sauvegarde.

M. Lascret a été associé à la rédaction du PCS, il a travaillé en binôme avec M. Soum. Il connaît donc parfaitement le document et les procédures du fait, lui aussi, de ses compétences professionnelles.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de nommer M. Lascret Yves Elu référent pour le Plan Communal de Sauvegarde.

<b>VOII</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

**27 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "PRÉVENTION-SÉCURITÉ" ET DU "CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)" (délibérations n° 2016-124 et 2016-125)**

**Mme le Maire** : pour faire suite à la nomination de M. Franchina, Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique" (et "développement numérique"), il est proposé de modifier la composition de la commission municipale "prévention-sécurité" et du CLSPD. Mme Gosselin a présenté sa démission et sera remplacée par M. Franchina au sein de ces deux instances.

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit précise que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement. Mme le Maire demande donc si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Donc, y a-t-il un autre candidat ? Puisqu'il n'y en a pas, les modifications prennent effet sans vote, M. Franchina intègre donc la commission municipale "prévention-sécurité" et le CLSPD.

### 28 - NOMINATION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT DÉFENSE (délibération n° 2016-126)

Mme le Maire : pour faire suite à la démission de M. Soum de ses fonctions de Conseiller délégué au secteur "sécurité-sureté", il est proposé de nommer M. Marin "correspondant Défense". Il a assuré cette fonction du 18 avril au 20 juin 2014, avant que M. Soum ne prenne cette fonction.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de nommer M. Marin Pierre "correspondant Dépense".

<b>VOIR</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

### 29 - PROJETS 2020-2025 DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS EN COMMUN (SMTIC)-TISSÉO

M. Baë, Conseiller délégué au secteur "urbanisme et transport" : nous avons sollicité le SMTIC sur deux points :

- à court terme : nous avons demandé le prolongement de la ligne 116 jusqu'à la gare de Colomiers, pour notamment permettre un accès à la ligne C et à la future 3<sup>ème</sup> ligne de métro
- à long terme : nous avons évoqué le souhait de voir la ligne Linéo 3 se prolonger jusqu'à Fonsorbes

La réponse du syndicat nous est parvenue le 30 mai :

- le prolongement de la ligne 116 : il sera étudié dans le cadre du "pacte réseau 2020" ; le syndicat souligne la future ligne Linéo
- le prolongement de la ligne Linéo 3 : c'était à prévoir, il semble que la demande soit prématurée ; le syndicat évoque les différentes raisons

Par contre, le syndicat programme deux améliorations sur la ligne 116 :

- la création d'un arrêt au niveau de la Zone Commerciale "les Portes du Gers"
- un passage toutes les 30 minutes en heures de pointe et toutes les heures en heures creuses ; un passage toutes les heures le samedi

Il n'y a pas d'autres informations, je pense que nous en avons déjà parlé.

Mme le Maire : j'ai appris, au cours de la semaine, que le Conseil Départemental avait pris un engagement sur les transports, sachant qu'il investit d'importantes sommes pour la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et les lignes Linéo. Mais, indépendamment de la ligne Linéo qui nous concerne, il y a une très bonne nouvelle pour le Muretain Agglo : le Conseil Départemental s'engage à financer des installations pour un montant de dix millions d'euros ; bien entendu, il ne sera pas le seul à participer. Cela a été annoncé la semaine dernière par M. Méric, le Président, ce qui a été une fort agréable surprise pour le Muretain Agglo puisque ce n'était pas prévu initialement.

Avez-vous des questions sur les transports ? *Aucune question n'est posée.*

### 30 - DÉNOMINATION DU GIRATOIRE ET DE LA VOIE DESSERVANT LA ZONE ÉCONOMIQUE "LES PORTES DU GERS" ET DES VOIES DESSERVANT LE LOTISSEMENT "LES HAUTS DE HOURNES" (délibérations n° 2016-127 et 2016-128)

M. Lerat, Conseiller délégué à l'urbanisme : ces dossiers ont été examinés par la commission urbanisme.

Pour la Zone Economique les Portes du Gers, nous avons décidé :

- rond-point des Portes du Gers, pour éviter toute confusion puisque c'était les Portes du Gers
- allées de Gascogne, qui font le contournement à l'intérieur de la zone

Pour le lotissement "les Hauts de Hournes" :

- continuité de la rue de Quéribus, du lotissement Cantalou
- continuité de la rue des Encatats
- création de la rue de Besiberri (c'est un sommet qui se trouve dans les Encatats)
- création de l'allée des Hauts de Hournes

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Lerat : si vous avez des renseignements à me demander sur les Encatats, je vous les communiquerai ... c'est dans le Val d'Aran.

Mme le Maire : en attendant d'aller sur le site, allez voir à quoi ressemble le Besiberri, je pense que tu es le seul ici, Jacques, à savoir où se trouve le Besiberri. Cela permettra aux Fonsorbais de découvrir la géographie pyrénéenne.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le giratoire et la voie desservant la Zone Economique les Portes du Gers, ainsi que le lotissement "les Hauts de Hournes" tel qu'indiqué ci-dessus.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**31 - APPROBATION DE LA PREMIÈRE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE (délibération n° 2016-129)**

M. Lerat : nous vous avons déjà présenté, à plusieurs reprises, le projet de la première modification du PLU, prescrite par délibération du 23 juin 2015, afin de la mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi Alur, à savoir : suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) pour réintroduire un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) ; la suppression du COS permettait de construire autant de surface de plancher disponible sur un terrain. Suite à cette proposition de modification, une enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> mars au 4 avril 2016 ; je ne sais pas si des personnes ont pris connaissance de cette enquête publique, qui était disponible au service urbanisme. Dans ses conclusions, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à ce projet de modification, assorti des recommandations suivantes :

- adapter les CES des articles 9 du règlement écrit pour les rendre compatibles avec les objectifs du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine : suite à la demande du SMEAT (le SCoT), nous avons proposé de renforcer ces CES, c'est-à-dire de les diminuer pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs du SCoT et les densités.

De plus, la commune était également en porte-à-faux vis-à-vis de la DDT (Direction Départementale des Territoires) dont sa position était légèrement contraire à celle du SMEAT, si bien que nous avons suivi les recommandations de ce dernier ; nous avons donc renforcé certaines emprises au sol sur cette modification : par exemple, à ce jour, pour un coefficient d'emprise au sol de 0,40 sur un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>, vous pouvez construire 400 m<sup>2</sup>. Nous les avons renforcés, soit 0,30 et 0,35 sur certaines parties à 0,40. Les parties à 0,20 ont été ramenées à 0,10, les parties à 0,35 à 0,25. Cela contribue évidemment à limiter l'étalement, mais, d'un autre côté, pour les personnes qui ont déjà construit sur des parcelles de 400 m<sup>2</sup>, cela les bloquera si elles veulent étendre leurs habitations.

- réintroduire dans le document graphique la zone UC du secteur de Trépadé qui n'y apparaît plus : les différences entre le document écrit et le document graphique ont été corrigées
- mettre en conformité le rapport de présentation et le document graphique pour les emplacements réservés suivants :
  - l'emplacement réservé n° 10, soit le chemin de Fonrouge, qu'il n'était pas utile de positionner
  - l'emplacement réservé n° 25, soit le chemin Bélayre qu'il n'était pas utile de prolonger au travers des lotissements

Les points les plus importants sur cette modification sont l'introduction des CES, et ensuite leur renforcement de façon à être en conformité avec les recommandations du SCoT, c'est ce que nous vous demandons d'approuver.

Mme le Maire : le document est à la disposition de tout un chacun, il s'agit d'un document public.

M. Lerat : l'enquête publique était disponible depuis le mois d'avril ; nous en avons communiqué les dates lors de précédents Conseils Municipaux.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur ce dossier ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la première modification du PLU de la commune.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

**32 - APPLICATION DU NOUVEAU CODE DE L'URBANISME POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EN ÉTUDE (délibération n° 2016-130)**

M. Lerat : les dispositions du Code de l'Urbanisme ont été modifiées par le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU. Ces changements concernent notamment le contenu du PLU et les possibilités du

règlement des PLU en matière de réglementation du droit des sols. Ce décret est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Etant donné que notre révision actuelle du PLU est avancée, elle peut intégrer ces nouvelles dispositions. Nous proposons donc d'appliquer ce nouveau règlement d'urbanisme à la révision actuelle de notre PLU.

Ce nouveau règlement prévoit notamment un assouplissement sur le CES : actuellement, le CES maxi est appliqué, mais les nouvelles dispositions permettent un CES mini.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur ce dossier ? Nous pourrions ne pas appliquer ce nouveau règlement puisque la commune a entrepris la révision du PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cependant, cette révision étant en cours, il serait tout de même dommage de ne pas intégrer ce nouveau texte.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le nouveau Code de l'Urbanisme pour la révision du PLU en étude.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 33 - CINQUIÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES - AVIS A FORMULER (délibération n° 2016-131)

Mme le Maire : la commune de La Salvetat Saint-Gilles nous a fait part de sa cinquième modification du PLU. Cette modification diminue considérablement les zones urbaines et à urbaniser au profit d'espaces de nature. Les incidences de cette modification sont à l'échelle de la commune, il n'y a pas d'impact sur le développement de la commune de Fonsorbes.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'émettre un avis sur la cinquième modification du PLU de la commune de la Salvetat Saint-Gilles.

La commune de Fonsorbes n'est manifestement pas la seule à baisser, ou modifier sa démographie.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cinquième modification du PLU de la commune de la Salvetat Saint-Gilles

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 34 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibérations n° 2016-132 à 2016-137)

Mme le Maire : ces dossiers ont été examinés par la commission urbanisme-transport-environnement-VRD du 20 juin et par la commission des finances du 27 juin. Il est proposé d'approuver les travaux du SDEHG portant sur les opérations suivantes :

- mise en conformité de feux tricolores pour la gestion de deux traversées piétonnes au carrefour de la RD 632/RD 68 : le montant total des travaux s'élèverait à 18 686 € et la part communale serait de 8 948 €. En l'occurrence, les travaux consistent à placer des petits piétons qui passeront au rouge ou au vert selon la circulation des véhicules.
- création d'une boucle magnétique de détection au feu tricolore de la RD 68 : le montant total des travaux s'élèverait à 5 248 € et la part communale serait de 2 513 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur ces opérations.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

- rénovation de l'éclairage au centre du village : le montant total des travaux s'élèverait à 123 750 € et la part communale serait de 32 262 €. Il s'agit de la place Marius Turines et du parc derrière l'église.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur cette opération.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

- mise en place d'horloges astronomiques et aménagement du réseau d'éclairage en vue de conserver l'éclairage de la RD 632 : le montant total des travaux s'élèverait à 18 392 € et la part communale serait de 4 795 €.

Il reste encore, aux abords de la route de Tarbes, un certain nombre d'impasses ou de débuts de rues allumées. L'objectif est donc de ne laisser allumée que la route de Tarbes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur cette opération.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

- remplacement d'un point lumineux rue Eole et dépose de 3 appareils rue Bertrand Despéron : le montant total des travaux s'élèverait à 5 108 € et la part communale serait de 1 332 €.
- remplacement d'un projecteur n° 2543 au stade de rugby de Cantelauze : le montant total des travaux s'élèverait à 2 207 € et la part communale serait de 1 058 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur ces opérations.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

Mme le Maire : M. Pilet ira expliquer aux associations qu'il ne souhaite pas que l'éclairage du stade de Cantelauze soit correct ; les rugbymans apprécieront.

M. Lorrain, Conseiller Municipal : je voudrais savoir pourquoi, pour les travaux de mise en place d'horloges astronomiques, le montant des travaux est de 18 392 € avec une part communale de 4 795 €, alors que le montant des travaux de la RD 632 est de 18 686 €, soit pratiquement identique, avec une part communale de 8 948 €.

Mme le Maire : effectivement, le pourcentage appliqué par le SDEHG est différent ; je ne peux pas répondre à ta question, je ne sais pas.

M. Lorrain : je trouve une grande différence sur la part communale.

Mme le Maire : nous sommes d'accord sur le fait que la participation du SDEHG n'est pas la même. Par contre, c'est une question effectivement à poser. Nous demanderons à M. Marin, dès son retour, d'interpeler le SDEHG. Nous pouvons supposer que la participation est différente selon qu'il s'agisse de feux tricolores ou d'éclairage public. Nous vous communiquerons la réponse.

### 35 - GRDF - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Mme le Maire : le rapport d'activité 2015 de GrDF est mis à votre disposition auprès de la Directrice Générale des Services. Il faut juste voter pour valider le fait que vous êtes informés.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acter la mise à disposition de ce document.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 36 - LE MURETAIN AGGLO - SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES (délibération n° 2016-138)

Mme le Maire : le rapport et le projet de schéma de mutualisation des services ont été établis par le Muretain Agglo en application de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriale. Ce projet intègre :

- 6 axes de travail :
  - informatique
  - finances
  - ressources humaines
  - groupements de commandes et achat public
  - partage d'ingénierie
  - services communs entre communes

- des propositions d'objectifs opérationnels pour un premier volet du schéma portant sur la période 2016-2017

Le document était joint à la convocation.

L'objectif est effectivement de mutualiser le maximum de secteurs avec l'Agglo et les communes appartenant à cette dernière, de façon à faire baisser les coûts, qu'il s'agisse de coûts de personnel ou de matériel.

C'est un début, en espérant qu'il y en aura d'autres. Il est évident que nous n'adhérerons peut-être pas à tous les secteurs, mais chaque fois que nous en aurons la possibilité, sans que notre fonctionnement ne soit perturbé, nous procéderons à une mutualisation la plus large possible dans l'intérêt des finances de la commune.

Avez-vous des questions ?

Mme Krier : M. Pilet ne prend pas part au vote.

Mme le Maire : cela a été présenté à la commission du personnel du 6 juin, au comité technique du 16 juin, et à la commission intercommunalité du 24 juin.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le schéma de mutualisation des services établi par le Muretain Agglo.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Né participe pas au vote :	1 (M. Pilet, par procuration)

### 37 - PROJET DE FUSION DE TROIS EPCI - AVIS A FORMULER SUR LE SDCI 31 (délibération n° 2016-139)

Mme le Maire : c'est un dossier que nous traitons depuis un moment. Je vous rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a proposé la fusion des trois intercommunalités : l'Agglo du Muretain, Axe Sud et la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, pour laquelle nous disposons d'un délai de 75 jours à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral pour nous prononcer. Ce délai arrivant à échéance, nous vous proposons donc de valider le périmètre tel qu'il a été défini, sachant que l'objectif est d'avoir une Agglo plus forte, avec plus de communes participantes. Cela ne peut être que profitable à l'ensemble des 26 communes qui se retrouveront au sein de la nouvelle Agglo. Nous passerions donc de 96 000 à 120 000 habitants. Le projet de délibération vous a été transmis hier, telle qu'elle a été votée par le Conseil Communautaire mardi soir.

Sont retenues les compétences suivantes :

#### Au titre des compétences obligatoires, que nous avons jusqu'à présent :

- le développement économique : avec une préoccupation toute particulière sur la nécessité de création d'emplois
- l'aménagement du territoire
- la mobilité : sans remise en cause de l'objectif cible du futur réseau de transport en commun négocié avec le SMTC
- l'équilibre social de l'habitat : le Muretain Agglo possède un PLH (Programme Local de l'Habitat) ; les éléments de la révision actuelle du PLH seront donc conservés et complétés par les orientations à définir pour les 2 autres EPCI
- la politique de la ville
- la collecte et le traitement des déchets
- les aires d'accueil des gens du voyage : pour le Muretain Agglo, cette compétence est déléguée à MANÉO, ce qui serait également le cas pour les 2 autres EPCI
- la promotion du tourisme : dans le cadre d'un Office Territorial du Tourisme

#### Au titre des compétences optionnelles, que nous avons également :

- la voirie
- les équipements aquatiques
- la mise en valeur de l'environnement : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, et soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie

#### Au titre des compétences facultatives :

- l'enfance : ALSH et ALAE, avec un souci d'efficience et dans une mise en œuvre favorisant une gestion de proximité avec les communes
- la petite enfance

- la restauration scolaire

En cours de réflexion :

- les écoles de musique : actuellement, l'école de musique est une compétence de la communauté d'Axe Sud ; une réflexion est donc en cours avec les communes de l'Agglo qui possèdent également des écoles de musique, ce qui n'est pas le cas de Fonsorbes (association) ; de plus, un SIVU regroupe Roquettes, Portet et Pinsaguel (sous réserve pour cette dernière)
- les services scolaires (ATSEM et l'entretien ménager) : jusqu'à présent, la compétence ATSEM et entretien ménager était une compétence du Muretain Agglo. Cependant, la compétence scolaire doit recouvrir l'intégralité des coûts de fonctionnement et des personnels qui interviennent sur les écoles ; donc, si la nouvelle Agglo prend la compétence scolaire, cela signifie qu'en sus des ATSEM et de l'entretien ménager, l'Agglo devra gérer tous les achats de matériel pour les écoles, qu'il s'agisse d'équipements pédagogiques, de tables, de chaises, etc. Il semblerait que nous nous dirigeons plutôt vers un service commun qui ne gèrerait que les ATSEM et l'entretien ménager, les Maires souhaitant conserver la "mainmise" sur tout ce qui concerne le fonctionnement scolaire
- les services emploi : toutes les communes n'ont pas un service emploi, Portet et Fonsorbes en ont un. Par contre, c'est une compétence d'Axe Sud ; une négociation est donc en cours pour savoir si la nouvelle Agglo portera ou pas cette compétence

Avez-vous des questions sur cette fusion ? Donc, s'il n'y en a pas, je le mets aux voix, sachant que pour que la fusion soit validée (le Préfet peut passer outre), il faut que 50 % des Conseils Municipaux des communes membres de l'EPCI, représentant 50 % de la population totale de ceux-ci, l'aient validée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider la fusion dans les termes du projet de délibération qui vous a été transmis.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	1 (M. Pilet, par procuration)
	Abstention :	0

Mme le Maire : bien entendu, le travail se fera au fil des mois, nous ne serons pas opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier du fait d'un important transfert de personnels, d'une réflexion à mener sur la restructuration des services (ressources humaines, finances, etc), sur le service enfance (harmonisation progressive des tarifs et des fonctionnements). Nous aurons donc deux ans pour que l'harmonisation aboutisse. De plus, il conviendra également de parvenir à un accord sur les taxes.

**38 - SDCI 31 - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES (SITPA) (délibérations n° 2016-140 et 2016-141)**

Mme le Maire : de même, le SDCI 31 projette la diminution du nombre d'intercommunalités par la rationalisation des EPCI, et notamment des Syndicats Intercommunaux. M. le Préfet a donc notifié sa décision, par courrier du 14 avril 2016, de dissoudre le SITPA en Haute-Garonne.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 40-1 de la loi NOTRe, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour donner son accord sur ce projet de dissolution (le défaut de délibération dans ce délai vaut accord).

Le comité syndical du SITPA a décidé, par délibération en date du 14 mars 2016, de solliciter auprès de M. le Préfet un report du délai de la mise en application de sa dissolution au 31 décembre 2017.

Ce dossier a été vu également lors de la commission intercommunalité.

Je vous rappelle que nous avons déjà parlé du SITPA, puisque le Conseil Départemental envisageait de prendre le relais de ce syndicat. Je pense donc que le Conseil Départemental mène actuellement une réflexion sur ce sujet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du SITPA.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet, par procuration)

**39 - SDCI 31 - DISSOLUTION DU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS (délibération n° 2016-142)**

Mme le Maire : de même, dans le cadre de la diminution du nombre d'intercommunalités par la rationalisation des EPCI, et notamment des Syndicats Intercommunaux, M. le Préfet a donc notifié sa décision, par courrier du 20 avril 2016, de dissoudre le SIVOM du canton de Saint-Lys.

Ce dossier a été examiné par la commission intercommunalité du 24 juin. Avez-vous des questions ?  
Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**40 - LE MURETAIN AGGLO - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 ET DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (délibération n° 2016-143)**

Mme le Maire : le rapport d'activités 2015, ainsi que le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Muretain Agglo sont mis à votre disposition auprès de la Directrice Générale des Services.

Selon les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement."

Il convient d'acter cette présentation par une délibération.

Elle propose au Conseil Municipal d'acter la mise à disposition de ces documents.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**41 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) - MISE A DISPOSITION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - ANNÉE 2016 (délibération n° 2016-144)**

Mme le Maire : le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 du SIECT est mis à votre disposition auprès de la Directrice Générale des Services.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acter la mise à disposition de ce document.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**42 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Mme le Maire :

- décision municipale : choix de l'offre pour la régie publicitaire du guide pratique et du plan - COM 2000
- décision municipale : choix de l'imprimerie concernant l'impression des documents d'informations municipales - imprimerie Delort
- décision municipale : acquisition des équipements numériques pour les classes de cycle 3
- arrêté : composition du Comité Administratif du CCAS suite au décès de M. Cazenove, nomination de Mme Cane, elle aussi représentante de l'association des retraités Fonsorbais
- arrêtés : suppression de la régie de recettes concernant les logements d'urgence, et cessation de fonction des régisseurs

**43 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de dépôt de gerbe pour la fête locale à l'instar des années passées ?

Mme le Maire : il y a eu un dépôt de gerbe. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais le Comité des Fêtes ... Vous voulez savoir pourquoi, nous, nous n'avons pas participé ? Pourquoi la commune n'a pas participé ? D'abord, il y avait des Conseillers Municipaux à titre privé. Nous nous en sommes expliqués auprès du Comité des Fêtes et de la FNACA, à savoir : depuis le 11 novembre, nous en sommes à la 5<sup>ème</sup> cérémonie commémorative : le 11 novembre, le 19 mars, le 8 mai, le 24 avril

(journée du souvenir de la Déportation) et le 27 mai (journée de la Résistance). Je crois qu'au cours de ces 5 journées commémoratives, nous avons largement rendu hommage aux Fonsorbais qui sont tombés, ou qui ont été déportés et sont donc morts en camps de concentration ; leur nom est donné à chacune des manifestations, rappel est fait qu'ils sont morts pour la France. Je pense qu'en terme de cérémonies commémoratives, en six mois, il n'y en a jamais eu autant sur Fonsorbes. La fête locale ne fait pas partie de la liste officielle des journées commémoratives, nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire que nous y soyons. Sachez qu'en ce qui concerne les commémorations et l'hommage que nous avons à rendre à tous les Fonsorbais, quel que soit le terrain sur lequel ils soient tombés et dans la mesure où ils sont morts pour défendre notre liberté, je crois que nous sommes largement présents et tout ce que nous avons fait au cours de l'année en est largement la preuve.

**M. Gaubert** : le devoir de mémoire, nous ne le contestons pas. Nous, nous sommes plutôt dans la tradition. Cette année, nous avons donc constaté qu'il n'y a pas eu cette commémoration, nous vous posons donc la question. Il semble bien qu'il y ait eu 5 commémorations, je suis d'accord ; pour nous, ce n'était pas une commémoration, c'était une tradition qui s'est toujours faite à Fonsorbes, qui s'est faite dans tous les villages aux alentours. Donc cette année, vous y dérogez, et je pense que vous ne la pérenniserez pas, c'est-à-dire que vous ne ferez plus de commémoration l'année prochaine ?

**Mme le Maire** : non, ce n'est pas prévu ...

**M. Gaubert** : déjà, que nous l'entendions que ce n'est pas prévu ; c'est une tradition à Fonsorbes.

**Mme le Maire** : absolument.

**M. Gaubert** : il faut que les gens entendent que vous ne ferez plus la commémoration pour la fête locale.

**Mme le Maire** : oui, mais il suffit de leur rappeler aux gens, comme vous dites, ou aux Fonsorbais, que depuis le 11 novembre il y a eu 5 cérémonies commémoratives et que la mémoire des Fonsorbais est largement honorée. Je ne pense pas que quiconque avant nous ait organisé autant de cérémonies commémoratives en si peu de temps, et nous les référons l'année prochaine.

D'ailleurs, si je peux me permettre, nous aurions aimé vous y voir tous aux cérémonies commémoratives en question ; nous ne vous y avons pas tous vus.

**M. Gaubert** : si vous nous attaquez là-dessus, vous avez été beaucoup plus absents dans la durée que nous l'avons été pendant ces vingt dernières années. Ne nous donnez pas de leçon de démocratie.

**Mme le Maire** : est-ce à moi, personnellement, que vous vous adressez M. Gaubert ? Je peux vous dire que depuis que je suis Elue, j'ai dû manquer 2, 3 cérémonies commémoratives du 11 novembre, c'est l'anniversaire de ma maman ce jour-là. Donc, ne me donnez pas de leçon sur ma présence aux cérémonies commémoratives.

2. Dans le Fonsorbais n° 6 de septembre 2015, vous avez annoncé l'ouverture de la rue des Jardins pour avril 2015. Nous sommes fin juin 2016, et rien ne transparait. Pouvez-vous nous indiquer une date définitive d'ouverture de cette rue ?

Dans cette même parution, vous annoncez également la mise en place d'un sens de circulation. Avez-vous consulté les ayants droits et riverains du chemin des Carrelasses aux fins de servir au mieux leurs intérêts ?

**M. Lerat** : la finition de la rue des Jardins était liée aux opérations du promoteur de la résidence du "Clos des Carrelasses", qui a pris beaucoup de retard dans la finition des travaux, ainsi que les propriétaires. Nous avons décidé de ne pas terminer les voiries tant que les gros travaux subsistaient dans ce secteur, de façon à préserver l'intégrité de cette voie. Lors de la dernière réunion de chantier du 13 juin dernier, nous avons donc calé la reprise des travaux pour juillet/août avec le SDEHG, puisqu'il y a l'électricité à installer, et ensuite en septembre avec l'entreprise Razel pour la voirie, puisque c'est elle qui achève les travaux. Nous pouvons donc espérer une ouverture définitive pour fin septembre.

Pour le sens de circulation, il a été validé avec les conseils de quartiers de la Gare et de la Mairie. Donc, la rue des Jardins sera à double sens, et la rue des Carrelasses sera fermée. Aussi, il conviendra de définir à quel endroit la fermer exactement car il était prévu une fermeture au niveau de Fonrouge ; nous verrons avec les conseils de quartiers s'il faut la prévoir en retrait ou pas. Effectivement, sur une zone, il n'y aura pas de circulation du tout. Il faut donc savoir quel est le devenir de cette zone, qu'elle ne devienne pas une zone pour voitures usagées. Nous envisagerions plutôt un parking, mais il faut alors savoir s'il sera destiné pour la rue des Jardins ou éventuellement pour la résidence.

**Mme le Maire :** à priori, c'est probablement cette solution que nous retiendrions, compte-tenu des demandes qui émanent, à la fois des résidents de la rue des Jardins, et à la fois des habitants de la résidence. Nous pouvons penser que nous mettrons la séparation de telle façon qu'ils puissent bénéficier aux deux secteurs.

*Intervention de M. Lerat hors micro.*

**M. Perrot :** merci beaucoup M. Lerat. Par contre, j'avais posé cette question car durant tous les conseils de quartier de la Gare, depuis le mois de juillet 2015, vous aviez annoncé au fur à mesure des dates qui étaient repoussées. En lisant les comptes-rendus de ce conseil, il transparait quand même un certain agacement de ses membres qui, au fur et à mesure, voyaient le délai repoussé. Au début, c'était sans explication, après il y a une l'explication du fait qu'il fallait attendre que toutes les parcelles soient vendues, je l'entends, je comprends ; par contre, c'était le fait qu'au fur et à mesure, les membres du conseil de quartier avaient l'air d'être "menés en bateau".

**Mme le Maire :** d'accord. En l'occurrence, M. Perrot, nous ne maîtrisons pas certains éléments, notamment la rapidité des propriétaires à réaliser leurs constructions, le moment de l'obtention de leurs prêts bancaires, etc. De plus, le lotisseur lui-même a pris du retard. Nous ne maîtrisons pas non plus ce qu'il se passe sur les terrains. Donc, à partir de là, je peux entendre que les réponses apportées ne soient pas satisfaisantes dans le sens où nous repoussions effectivement les échéances. Mais ces échéances, en l'occurrence, ne sont pas les nôtres, ce sont celles des opérateurs privés et des propriétaires eux-mêmes. Vous comprendrez bien, et je pense qu'il ne sera pas difficile de l'expliquer aux membres du conseil de quartier, que notre volonté est celle de n'aménager la voie qu'une fois que les gros engins seront passés. Il serait dommage de la dégrader alors qu'elle est toute neuve. De plus, le SDEHG a également tardé. Ce n'est pas difficile à expliquer, si cela est nécessaire, je me déplacerai pour le leur expliquer. Mais je pense que sont des explications abordables et compréhensibles par tout un chacun, et qu'ils nous excuseront d'avoir annoncé des choses prématurément.

**M. Perrot :** merci beaucoup. Par contre, concernant le sens de la voirie et le fait de fermer le chemin des Carrelasses, qui est quand même une très belle voie, cela obligera les riverains du bas du chemin des Carrelasses qui, par exemple partent travailler sur Toulouse, à passer par la rue des Jardins, par la rue de l'église, ce qui engendrera un peu plus de circulation.

**Mme le Maire :** oui.

**M. Séverac :** tout à fait. Justement, lors des conseils de quartiers, la réflexion a été menée sur la communauté, et non pas sur quelques maisons. Certains habitants du bas ont eux-mêmes approuvé ce choix de fermeture car ils y vivent. D'anciens Fonsorbais ont même déménagé car il y avait trop de circulation sur cette rue. Donc, vraiment, tout le monde a approuvé, du moins ceux qui étaient présents aux réunions.

**M. Perrot :** sur le chemin des Carrelasses ?

**M. Séverac :** oui, tout à fait.

**M. Perrot :** sur le bas ou sur le haut ?

**M. Séverac :** ceux du bas situés tout au fond, à la fermeture, au niveau du terrain militaire. Peut-être pas toutes les habitations, mais au moins deux sur les 3 ou 4.

**M. Perrot :** oui, parce qu'au niveau du terrain militaire, il n'y a pas beaucoup d'habitations.

**M. Séverac :** c'est ça, il y en avait la moitié.

**Mme le Maire :** si nous nous projetons, M. Perrot, sur une éventuelle ouverture du chemin des Carrelasses sur la rue des Jardins, imaginez le nombre de véhicules, de personnes qui ne feront que transiter, qui, pour éviter le STOP et le carrefour de l'église, "couperont le fromage" sur une voie qui n'est pas adaptée du tout ; le chemin des Carrelasses n'est effectivement pas adapté pour une circulation intense, avec les risques de vitesse que cela génèrera, etc. Les habitants du quartier ne le souhaitent donc pas.

**M. Perrot :** j'ai regardé la topologie de ce chemin, sachant que vous aviez dit que vous instaureriez un STOP au bout de la rue des Jardins. Donc, les personnes arrivant par exemple de Frouzins et voulant couper pour éviter la rue de l'église, seraient bloquées par deux STOP. Les personnes essaieraient une fois, mais à force arrêteraient de passer par ce secteur, et cela serait plus fluide au niveau de l'église.

**Mme Voisin :** je ne comprends pas tellement le débat puisque la question a été longuement discutée, débattue entre les deux conseils de quartiers concernés. Ce sont les habitants, les membres de ces conseils qui ont fini par prendre une décision, que nous ne faisons qu'appliquer. Donc, je ne vois pas pourquoi nous reviendrions dessus.

**M. Lalanne** : oui, à condition que les conseils de quartiers soient bien pourvus par le maximum d'habitants, et que nous ne prenions pas l'avis de gens dont certains, je vous le fait remarqué, ont déménagé et qui ne sont donc plus concernés par le problème. Par contre, il est vrai qu'en matière de circulation, nous connaissons les problématiques de Fonsorbes. Je crois qu'il faut bien réfléchir, y compris avec l'avis des conseils de quartiers. Mais à mon avis, il faut en plus s'entourer d'avis de spécialistes pour peut-être essayer de faire les choses un peu plus cohérentes, et ne pas se lancer encore dans un système d'impasse dont nous avons vu, par le passé, ce que cela pouvait donner.

**Mme le Maire** : alors, c'est parfait M. Lalanne, puisque nous avons décidé, hier, de demander à un cabinet de travailler, non pas uniquement sur les problèmes de circulation du centre-ville, mais sur ceux de l'ensemble de la commune afin d'étudier les aménagements en terme de sens unique, d'avoir une réflexion pour une amélioration de la circulation. Nous lancerons donc un appel d'offres pour engager l'étude dans le courant de l'automne.

**M. Lalanne** : de mon avis, c'est une excellente chose.

**Mme le Maire** : Mme Krier dit "voitures, piétons, vélos", bien entendu. Ce n'est pas uniquement la circulation des voitures.

**M. Perrot** : autre point, concernant justement ce chemin des Carrelasses. D'après les documents que j'ai lus sur les conseils de quartiers, il était question de réaliser une piste cyclable sur la partie basse de ce chemin. Je voulais donc savoir où ce projet en était ... c'est ce qui avait été annoncé ... j'ai lu que vous aviez annoncé une piste cyclable au niveau des habitations actuelles ; lors d'un conseil de quartier, vous aviez montré un schéma justement de voie douce au niveau du bas du chemin des Carrelasses ; vous l'avez mentionné lors du conseil de quartier du 19 mai 2015. Je ne dis pas vous, Mme le Maire. Cela a été soulevé lors du conseil de quartier de la Gare.

**Mme le Maire** : si nous devons réaliser des déplacements doux, il est clair que la priorité n'est pas à cet endroit. Nous avons tellement d'autres priorités, ailleurs que sur le bas du chemin des Carrelasses.

**M. Perrot** : donc, vous annoncez que cette voie douce ne sera pas faite ?

**Mme le Maire** : non, ce n'est pas ce que j'annonce. Je dis qu'en terme de priorité, il est clair que les voies qualifiées de douces ne sont pas prioritaires, me semble-t-il, sur ce secteur.

**M. Séverac** : c'est le conseil de quartier qui avait émis plusieurs propositions, plusieurs schémas. Il avait proposé une voie douce allant du chemin de Fonrouge jusqu'au bas du chemin des Carrelasses.

**Mme le Maire** : entre les propositions du conseil de quartier et le fait que nous, nous l'ayons proposé, ce n'est pas la même chose. Nous, nous entendons les demandes, et puis nous voyons si nous sommes en capacité de répondre ou pas. Les demandes de voies pour des déplacements doux piétons-vélos émanent effectivement de tous les conseils de quartier. Mais, malheureusement, nous savons, et vous savez aussi, que nous sommes dans l'incapacité de répondre. C'est aussi pour cette raison que nous allons réfléchir sur de nouveaux schémas de circulation car des voies à sens unique permettraient peut-être de dégager de l'espace pour les vélos et les piétons ; cela permettra d'avoir cette réflexion-là. Donc, nous verrons ce que nous proposera le cabinet qui sera retenu, et puis nous verrons ce que nous sommes en capacité de faire, et surtout de financer.

**M. Perrot** : d'accord. Je prends donc note que c'était une proposition émise par le conseil de quartier. Mais, par contre, dans les comptes-rendus suivants, je n'ai pas du tout trouvé d'information de la part des Elus disant que cela n'allait pas être pris en compte. C'est pour cela que je suis surpris.

**Mme le Maire** : peut-être que la réponse a été faite au détour d'un conseil de quartier parce que j'imagine mal M. Séverac quittant le conseil de quartier en disant "d'accord, vous avez fait trois propositions, nous allons en retenir une". Nous sommes tous conscients du besoin que nous avons de ce type de voiries adaptées à ce déplacement, et nous sommes tous aussi conscients du fait que nous ne pouvons pas répondre positivement à l'ensemble des demandes. Ce serait être populiste que de dire l'inverse.

**M. Perrot** : je suis conscient, ne serait-ce qu'au niveau budgétaire, que c'est une contrainte.

**Mme le Maire** : nous sommes bien d'accord M. Perrot. C'est aussi une parole que vous, en tant qu'Elu, pouvez porter si vous êtes interpellé sur ce genre de sujet ; vous pouvez très bien répondre que le contexte financier de la commune est tel que, malgré la volonté que nous avons tous, majorité et opposition, de développer les pistes cyclables et piétonnes, quoi que je me pose la question puisque vous n'avez pas voté l'achat du terrain à Aygoloungo, cette volonté est malheureusement contrariée par la situation de nos finances.

**M. Perrot** : est-ce que le fait de couper le chemin des Carrelasses en deux suscitera une nouvelle appellation du bas du chemin des Carrelasses ?

Mme le Maire : il n'aura pas lieu d'être appelé si ce n'est qu'un petit bout de parking.

M. Perrot : non, je vous parle du bas du chemin des Carrelasses.

Mme le Maire : pardon.

M. Séverac : je ne sais plus ce qu'avait proposé le conseil de quartier, mais il y a eu, me semble-t-il, une réflexion sur le fait de laisser le nom de rue, et de mettre "impasse" sur l'autre.

Mme le Maire : cela sera en l'occurrence étudié en conseil de quartier et en commission urbanisme lorsque le problème se posera.

M. Séverac : cela me revient, la voie douce a été également étudiée pour les enfants qui habiteront dans les nouveaux lotissements : comment se rendront-ils à l'arrêt de bus ? Un aménagement était prévu à partir de ces nouveaux lotissements, jusqu'au chemin de Fonrouge qui reliait la voie des Jardins ; il y a quand même un trottoir prévu pour ces enfants.

M. Lerat : il est prévu un aménagement à partir de la résidence du Clos Fleuri jusqu'à la rue des Jardins, qui passe le long des Jardins Partagés ; il n'est pas prévu de prolongement.

M. Séverac : non. Leurs inquiétudes portaient sur les enfants, du fait qu'il y aurait les véhicules de tous les résidents des lotissements.

Mme le Maire : le long de la rue des Jardins, c'est aménagé, il n'y a pas de doute.

M. Lerat : non, mais entre le lotissement et la résidence du Clos Fleuri qui passe le long des Jardins Partagés et qui va rejoindre la rue des Jardins, c'est certain, il est prévu un aménagement.

Mme le Maire : d'accord, nous verrons au terme de l'aménagement.

#### 44 - INFORMATIONS DIVERSES

- festi'été : 2 juillet
- prochain Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> septembre
- soirée républicaine : 13 juillet

Je vous remercie et vous souhaite à tous de belles vacances et un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
LACOSTE Christine

